

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 14 mai 2019

L'U2P et l'Urssaf Bretagne associées pour soutenir les entreprises bretonnes.

La signature de la convention de partenariat le 14 mai 2019 entre l'U2P et l'Urssaf Bretagne intervient à un tournant où se conjuguent la transformation du RSI, la croissance exponentielle de la micro-entreprise et le mouvement des « gilets jaunes » et ses effets. Il y a donc la nécessité de proposer un dispositif spécifique d'accompagnement aux entreprises bretonnes.

De leur création à leur phase de développement, les entreprises bretonnes, en particulier de petite taille disposent rarement des ressources internes utiles.

Pour faciliter la réalisation de leurs démarches et le respect de leurs obligations, l'Urssaf Bretagne et l'U2P mettront en place un dispositif préventif de nature à limiter les difficultés et situations contentieuses de ces entreprises.

Cette démarche, qui s'inscrit spécifiquement dans le champ d'intervention de l'U2P, concerne les entreprises employeurs et les travailleurs indépendants dans les métiers du bâtiment, de l'alimentation en détail, de la fabrication et des services et des professions libérales de la région Bretagne.

Cette coopération, construite dans une démarche collaborative, s'articule autour de 5 axes de développement :

1. **accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie par une meilleure vulgarisation de la réglementation et par la réalisation d'actions de conseil personnalisé** en vue de sécuriser juridiquement (rescrit social) l'application de la législation sociale avant un changement de pratique ou toute mise en œuvre de nouveaux dispositifs,
2. **diminuer l'appréhension du contrôle** en améliorant la connaissance et l'application de la législation sociale,
3. **mieux accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de trésorerie,**
4. **favoriser l'utilisation des offres de service simplifiées** pour la déclaration et le paiement des cotisations (net-entreprises.fr, DUE.fr, DCL, TESE),
5. **développer la confiance des entreprises** afin de positionner l'Urssaf davantage dans une logique de prévention-conseil.

Contact presse : Lionel PIRON – 02 23 46 83 35 – lionel.piron@urssaf.fr
Marina BARBIER – 02 99 77 24 06 – m.barbier@u2p-bretagne.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un accompagnement privilégié et des interlocuteurs dédiés

Des actions d'information, de formation et de conseil individualisé seront mis en œuvre auprès des entreprises reprises, en création ou en développement.

Les entreprises ont en effet la possibilité de saisir l'Urssaf Bretagne - question argumentée et circonstanciée.

Que ce soit en matière de sécurisation juridique, de sensibilisation au contrôle, de prévention des difficultés et des différentes formes de travail illégal et les risques encourus pour le chef d'entreprise, l'accompagnement de l'Urssaf pourra prendre la forme :

- de diagnostic-conseil,
- de contrôles à blanc pour les entreprises innovantes,
- de rescrit social ou questions juridiques complexes.

Diffusion de données statistiques sur l'activité économique

La mission d'observatoire régional socio-économique confère une place de premier plan à l'Urssaf Bretagne.

A ce titre, elle mettra à la disposition de l'U2P les principales données de l'activité économique et du recouvrement en Bretagne [via sa publication Stat'Ur](#) (emploi, masse salariale, déclaration d'embauches, encaissements et impayés, demandes de délais de paiement)

⇒ **Situation de l'emploi des entreprises employeurs et des travailleurs indépendants**
(septembre 2018)

Les secteurs d'activités couverts par le périmètre d'intervention de l'U2P dénombrent **153 916 salariés et représente 18,6% des effectifs du secteur privé.**

Sur 3 ans, la progression est de 4,5% avec de fortes augmentations dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration (+ 10,9%) et des professions libérales réglementées (+7,2%).

Le nombre d'établissements employeurs de salariés représente 38,4% des entreprises du périmètre, soit 37 040 établissements sur 96 436. **Le nombre de travailleurs indépendants représente 61,6%** des entreprises, soit 59 396 établissements.

Si la progression des entreprises employeurs est modérée, + 0,2% sur trois ans. **Il est à noter la forte progression des travailleurs indépendants + 14,1% sur la même période.**

U2P : observatoire de l'emploi des entreprises de proximité dans les pays bretons

L'U2P est l'organisation représentative des entreprises de proximité. En Bretagne, via ses 4 familles (CAPEB-CNAMS-CGAD-UNAPL), elle rassemble les métiers du bâtiment, de l'alimentation en détail, de la fabrication et des services et des professions libérales.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les 110 000 entreprises de proximité de Bretagne agissent au quotidien dans la vie locale. Elles représentent 184 000 emplois et plus de 400 métiers.

L'U2P défend tous les artisans, les commerçants et les professions libérales, en encourageant un modèle économique fondé sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et de lien social.

Les secteurs de proximité représentent en Bretagne deux entreprises sur trois dans le secteur marchand. [Retrouvez ici un atlas](#) cartographiant la localisation et l'évolution de ces entreprises dans les 21 pays de la région.

À propos de l'Urssaf Bretagne

Le réseau des Urssaf collecte les cotisations et contributions sociales qui financent le régime général de la Sécurité sociale. Il s'est vu confier progressivement des missions de recouvrement ou de contrôle par un nombre croissant d'institutions et d'organismes. Soit un total de 900 partenaires.

Le réseau des Urssaf a développé la qualité de la relation et du service auprès de ses 9,7 millions de cotisants en s'inscrivant dans une économie du tout numérique. Il propose des offres de service spécifiques, notamment pour les particuliers employeurs (Cesu, Pajemploi), les associations (CEA), ou les petites entreprises (TESE, CNFE**).

En 2017, l'Urssaf Bretagne a encaissé 11,6 milliards d'euros auprès de 248500 cotisants, mené 5900 actions de contrôle des cotisants et accompagné les entreprises en difficulté en accordant 15000 délais de paiements.

*CEA (Chèque emploi associatif), TESE (Titre emploi service entreprise), CNFE (Centre national des firmes étrangères)

** entreprises, administrations, collectivités territoriales, professions indépendantes, particuliers employeurs, praticiens et auxiliaires médicaux

À propos de l'U2P

L'U2P Bretagne est composée de 4 grandes confédérations membres : la CAPEB (Bâtiment), CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), CNAMS (fabrication et services), UNAPL (Professions libérales).

Sa mission est de représenter les intérêts des professions de l'artisanat, du commerce, de l'économie de proximité et des professions libérales auprès des instances régionales et mettre en œuvre les actions syndicales nécessaires à la défense des chefs d'entreprise.

Contact presse : Lionel PIRON – 02 23 46 83 35 – lionel.piron@urssaf.fr
Marina BARBIER – 02 99 77 24 06 – m.barbier@u2p-bretagne.fr